



Mairie, 18 rue de la Mairie -45460

Envoyé en préfecture le 02/11/2022

Reçu en préfecture le 02/11/2022

Publié le

Préfecture du Loiret le

ID : 045-214500498-20221020-2022102004-DE

N° d'enregistrement ACTES

## **Conseil Municipal** **Délibération numéro 2022102004**

Date de la  
convocation  
14.10.2022

Date d'affichage  
14.10.2022

Nombres de  
membre

En exercice : 15  
Présents : 13  
Votants : 13

L'an deux mille vingt-deux, le vingt octobre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de BOUZY-LA-FORET se sont réunis, à la mairie.

Présents : Mmes et MM. Florence BONDUEL, Jean-Claude TONDU, Christian TOUSSAINT, Sylvie VUILLET, Yann GOLLION, Christian AMEUR, Aurélie DAUBIN, François DAUBIN, Sophie THIRET épouse ALLION, Ilona BERNY-VILFROY, Gilberte BADAIRE, Dominique BAUDOIN, Catherine FOUCAULT.

Absents : Jonathan RÉMÉNÉ, Aurélie BLOT.

**Délibération**  
**2022102004**

Pour : 13  
Contre : 0  
Abstention : 0

### **Médecine préventive des agents de la collectivité**

RAPPEL :

L'article L812-3 du Code général de la Fonction Publique et le décret n°85-603 du 10 juin 1985 imposent aux collectivités et établissements employant des agents de la Fonction Publique territoriale de disposer d'un service de médecine préventive. Le service de médecine préventive du Centre de Gestion intervient auprès de ces collectivités et établissements comme acteur de la démarche de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail en évitant toute altération de leur santé du fait du travail.

Les missions du service de médecine préventive s'exercent dans le cadre de l'ensemble des dispositions règlementaires relatives à la santé au travail applicables.

Les différentes missions assurées par le service de médecine préventive sont ainsi les suivantes :

- A) Surveillance médicale des agents :
- B) Prévention globale en santé et sécurité au travail
- C) Edition d'un rapport annuel d'activité

Par délibération 2022-2 du 27.01.2022, le conseil municipal a décidé de renouveler la convention d'adhésion de la collectivité, au service Médecine préventive, proposé par le centre de gestion de la fonction publique du Loiret, pour la période 2022-2024.

Le centre de gestion revoit les conventions afin de se mettre en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des données (les autres articles de la convention restent inchangés).



Mairie, 18 rue de la Mairie -45460

Envoyé en préfecture le 02/11/2022

Reçu en préfecture le 02/11/2022

Publié le

Préfecture du Loiret le

ID : 045-214500498-20221020-2022102004-DE

enregistrement ACTES

## **Conseil Municipal** **Délibération numéro 2022102004**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**Décide de mettre fin au 31.12.2022 à la convention actuelle par un avenant  
Autorise Madame le Maire à signer une nouvelle convention (pour 1 an renouvelable  
par tacite reconduction dans la limite de 3 ans) applicable à compter du 01.01.2023  
afin de se mettre en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des  
données.**

**Le Maire,  
Florence BONDUEL,**

**Le secrétaire de séance,  
Dominique BAUDOIN,**

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>